



COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

Envoyé en préfecture le 11/04/2023

Reçu en préfecture le 11/04/2023

Publié le

ID : 073-217300672-20230405-2023D026-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023D026

SEANCE DU 5 AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le **CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS** à 19 H le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI-André TRUCHET- Florence DRILLAT-Philippe BOST- Charline PHILIPPON-Marcel BERTINO-Nathalie BRAUN- Yannick MILLERET-Martine MARTY-Gauthier SCHNEIDER- Sandra MALENFANT-Laurence DIERNAZ- Yannick LE ROUX-Sindy JACQUET.

Absente :Valérie BENEDETTO.

Nombre de conseillers : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29/03/2023

Secrétaire de séance : Nathalie BRAUN.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « PLAN 5000 TERRAINS DE SPORT 2022-2024 »

La perspective de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris place le sport au cœur des préoccupations de notre société et pose la question essentielle de l'offre d'équipements sportifs.

C'est pourquoi il a été annoncé par l'Etat le lancement d'un programme de 5 000 équipements sportifs de proximité mis en place par l'Agence Nationale du Sport.

Les plateaux de fitness figurent parmi les équipements éligibles, ce qui correspond au projet de la commune d'implanter ce type de structure au jardin public.

Ce projet se décline par la fourniture et la pose d'un complexe d'étirement (3 barres parallèles, 1 espalier horizontal, 1 échelle verticale et 3 barres fixes), d'une barre à grimper et d'une planche abdominale.

Des critères d'utilisation et d'animation sont requis pour déposer cette demande de subvention :

. la commune doit établir une convention d'utilisation de l'équipement avec une association sportive, précisant les créneaux prévisionnels qui seront réservés aux utilisateurs signataires et les créneaux en accès libre pour le public ;

. préciser que ce lieu est un lieu d'échange intergénérationnel et à la disposition d'associations locales qui emploient des animateurs.

Le montant du projet se monte à 16 515.64 € HT, soit 19 818.77 € TTC.

Le conseil municipal, à la majorité (abstention de Yannick LE ROUX) :

- **SOLLICITE** une subvention de l'Agence Nationale du Sport pour la création de ce plateau de fitness, selon le plan de financement suivant :

Subvention demandée au Conseil Départemental (17 %) : 2 807.66 €

Subvention Agence Nationale du Sport (61 %) : 10 074.54 €

Autofinancement : 3 633.44 €

- **APPROUVE** ce projet de réaliser un plateau de fitness au jardin public ;
- **APPROUVE** la convention établie avec l'association Lauzière Escalade pour l'utilisation des équipements , ce qui répond ainsi aux conditions demandées ;
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tout document nécessaire à la concrétisation de cette demande d'aide financière,
- **PREND ACTE** que la présente délibération annule et remplace la délibération 2023D011 du 13/02/2023.

Pour copie conforme, le maire, Mathilde SONZOGNI

